

Liste des journaux habilités pour les annonces judiciaires et légales

Le tribunal est chargé d'effectuer la publication dans le journal d'annonces légales, choisi par l'association.

BAS-RHIN

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Ami Hebdo
- Les Affiches d'Alsace et de Lorraine -
Monteur
- L'Est Agricole et Viticole
- L'Alsace (pour le secteur de Sélestat-
Erstein)
- Le Républicain Lorrain (pour le
secteur de Saverne)

HAUT-RHIN

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Ami Hebdo
- Les petites affiches du Haut-Rhin
- L'Est Agricole et Viticole
- L'Alsace
- Le Paysan du Haut-Rhin

MOSELLE

- Le Républicain Lorrain
- L'Ami des Foyers Chrétiens
- Les Affiches d'Alsace et de Lorraine,
Monteur des soumissions et des
ventes
- La Moselle Agricole
- La Semaine Metz Thionville Moselle
- Sarre Hebdo (arrondissement de
Sarreguemines)

L'association doit prendre en charge les frais de publication :

Les tarifs de publication peuvent être établis selon un forfait ou à la ligne (coût au millimètre colonne).

A titre indicatif, en 2007, les forfaits varient de 76 € TTC à 180 € TTC.

Attention, le coût peut varier et augmenter très vite en fonction de la taille de l'annonce.

Le millimètre colonne est de 1,60 € HT (tarif 2007).

Certains journaux proposent d'établir des devis avant de publier l'annonce. Se renseigner directement auprès des journaux ou auprès du tribunal chargé d'effectuer la publication.